Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 030-213000342-20261027-DN_2026_079_DIR-AR

PONS AERARIUS

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE
BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Bellegarde, le 27 octobre 2026

DECISION

N° 2026-079-DIR

OBJET :
Convention relative à la mise à disposition d'un kit mobile Micro-Folie

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23 ;
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 26-096 du 6 juillet 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **Vu** la convention de mise à disposition d'un kit mobile Micro-Folie proposée par la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) ;
- **Considérant** que le kit mobile Micro-Folie est un dispositif culturel de proximité, gratuit et modulable, initié par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette ;
- **Considérant** que la CCBTA propose de mettre à disposition de la commune un kit mobile Micro-Folie du 13 avril 2027 au 22 juin 2027 inclus et ce à titre gracieux ;

DECIDE

Article 1 – d'approuver et signer la présente convention entre la commune de Bellegarde et la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 27 octobre 2026 et dont ampliation sera adressée à :

- Mme la Préfète du Gard
- Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

Mairie de Bellegarde (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »